

INSCRIPTIONS A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE PONT DE L'ISÈRE

(pour la rentrée 2019/2020)

Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants à l'école élémentaire, doivent retirer en mairie une fiche de demande d'inscription. Cette fiche, renseignée, sera déposée à la mairie ; ceci permettra de rédiger le certificat d'inscription délivré par Madame le maire.

Les inscriptions auront lieu à l'école élémentaire :

Jeudi 4 avril de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h

Jeudi 11 avril de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h

Lundi 29 avril de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h

Documents nécessaires :

- Certificat d'inscription délivré par la mairie.
- Livret de famille.
- Carnet de santé.(vaccination obligatoire : D.T. P.)
- En cas de séparation : jugement de divorce.
- Certificat de radiation pour les enfants qui ont déjà été scolarisés (celui-ci est inutile pour les enfants qui viennent de l'école maternelle de Pont de l'Isère).